

# Réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2012 à 14 heures 30

Date de convocation : 26 novembre 2012

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Monique DELFAU, Philippe RAYNAL, Lucien VAISSADE, Michel BOUDON, André BRUNEL.

Était absent excusé : Nicolas PASCAL

Était absent représenté : aucun

Votants : 9

Secrétaire : Monique LOUVRIER

## Ordre du jour

- Présentation par l'ONF de l'aménagement forestier
- Contrat d'assurance groupe statutaire 2013/2016
- Protection sociale complémentaire des agents
- Dématérialisation des procédures administratives
- Tarifs 2013
- Décision modificative budget du service de l'eau et de l'assainissement
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Protection et autorisation des captages d'eau potable
- Aliénations terrains à Esclauzet
- Affaires diverses

### ➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 14 septembre 2012*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

### ➤ Présentation par l'ONF de l'aménagement forestier

L'aménagement forestier réalisé par l'ONF pour les forêts sectionales de la commune est arrivé à échéance en 2011. Messieurs Philippe ROUANNE et Serge DUMAZEL de L'ONF ayant élaboré un nouvel aménagement pour la période de 2013 à 2030 viennent le présenter au Conseil pour validation.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé et donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre des législations concernées, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Contrat d'assurance groupe statutaire 2013/2016

En séance du 6 mars 2012, le Conseil Municipal a donné son accord au Centre de gestion pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleurs propositions de contrats d'assurances relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux.

La commission d'appel d'offres du centre de gestion a retenue en séance du 12 septembre la proposition d'assurance présentée par le courtier GRAS SAVOYE pour la compagnie d'assurance AXA.

*A ce stade M. le Maire demande au Conseil Municipal :*

- de décider d'adhérer ou non au contrat
- de faire le choix du taux de prime en fonction des franchises proposées

*Le Conseil Municipal décide :*

- d'adhérer à ce contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :
- pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. avec une franchise de 5 jours fermes : 6.47 %
- pour les agents affiliés à l'IRCANTEC. Avec une franchise de 10 jours fermes : 1.25 %
- autorise le Maire à signer ce contrat

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Protection sociale complémentaire des agents

Afin d'obtenir des tarifs préférentiels pour une convention de participation sur le risque prévoyance, le Centre de Gestion du Cantal souhaite lancer une consultation et propose aux Collectivités qui le souhaite de s'y joindre. Au final, la collectivité sera libre d'adhérer en fonction des conditions proposées par la Mutuelle retenue. Par ailleurs, elle décidera de sa participation financière envers les agents qui souhaiteront adhérer au contrat de prévoyance.

*Monsieur le Maire propose de donner son accord pour une participation à l'appel d'offres général porté par le Centre de gestion.*

*Le Conseil Municipal décide :*

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence que le centre de gestion du Cantal va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84 pour la signature d'une convention de participation -risque prévoyance, et adhérera à ce contrat si les conditions proposées lui semblent satisfaisantes.

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Dématérialisation de procédures administratives (payes, paiement par internet...)

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme la Trésorière qui souhaiterait que la commune mette en place le paiement par Internet pour ses produits communaux (eau, location...) et la dématérialisation de la paye en sachant que cela deviendra obligatoire en 2014.

Afin de pouvoir mettre en place cette dématérialisation il est nécessaire de paramétrer les logiciels comptabilité et paye de la commune.

Monsieur le Maire présente le devis d'A.G.E.D.I fournisseur des logiciels qui s'élève à 300 € (y compris la formation).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en place le dispositif de dématérialisation et paiement par internet.

*Le Conseil Municipal autorise la mise en place le dispositif de dématérialisation et paiement par internet.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Tarifs 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire le point des tarifs des différents services et de les modifier si nécessaire.

*Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs pour 2013*

Tarifs de l'eau (consommation 2013)

- *branchement : 45 €*
- *redevance forfaitaire fixe d'abonnement pour location du compteur : 50 €*
- *consommation de 0 à 100 m<sup>3</sup> : 1.30 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée*
- *consommation de 100 m<sup>3</sup> à 400 m<sup>3</sup> : 1.15 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée*
- *consommation au-delà de 400 m<sup>3</sup> : 0.70 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée*
- *raccordement sur branchement : 800.00 €*
- *raccordement au réseau : 1 000.00 €*
- *remplacement compteur d'eau gelé ou cassé :*
  - *diamètre 25 : 100.00 €*
  - *diamètre 32 : 110 €*
  - *diamètre 40 : 335 €*
- *déplacement d'un compteur à l'extérieur de l'habitation : 350.00 €*

Tarifs de l'assainissement (consommation 2013)

- *redevance forfaitaire fixe d'abonnement : 40 €*
- *redevance de 0.70 € par m<sup>3</sup> d'eau potable prélevé*

Tarif des concessions perpétuelles au cimetière

- *70 € le m<sup>2</sup>*

Les autres tarifs restent inchangés

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Décision modificative budget du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire fait savoir qu'afin de prendre en compte des dépenses non prévues au budget primitif, il convient de prévoir les écritures telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
668	Frais sur emprunts	315.00	7071	Vente marchandises	315.00
TOTAL		315.00	TOTAL		315.00

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
			11-1341	Subvention agence de l'eau	65 054.00
			11-1641	Emprunt	- 65 054.00
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :*

- *approuve la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus*
- *approuve la décision modificative n° 2 du budget 2012 du service de l'eau et de l'assainissement.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans l'attente du versement des subventions attribuées pour les travaux d'interconnexion de réseaux d'eau il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de pallier au manque ponctuel de trésorerie.

Il présente le projet de contrat du Crédit Agricole.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *l'autorisation d'ouvrir cette ligne de trésorerie*
- *de l'autoriser à signer le contrat à intervenir*

*Le Conseil Municipal après délibération décide :*

- *de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France, l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :*

- *Montant : 90 000 €*
- *Durée : 12 mois*
- *Taux de référence : T4M*
- *Marge : + 2.10 %*
- *Frais de dossier : 315 €*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Protection et autorisation des captages d'eau potable

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation des captages « Lagarde, Puy de Mons 1 et 2 et Padèle », desservant en eau la commune, M. Dorsemaine, Hydrogéologue agréée à transmis sont avis en juin 2012.

Par courrier en date du 30 juillet 2012 suite à la réunion du 20 juin la commune à sollicité des aménagements concernant les périmètres de protection définis.

Suite à cette demande M. Dorsemaine a fait de nouvelles propositions.

*M. le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ces propositions.*

*Le Conseil Municipal rejette les propositions de M. Dorsemaine et réitère les demandes faites dans le courrier du 30 juillet à savoir :*

- *Pour le captage Puy des Mons*

*Il est accepté les propositions de l'hydrogéologue*

- *pour le captage de Lagarde*

*Conserver le périmètre actuel le long du chemin d'exploitation sans déplacer ce dernier qui est très peu utilisé seulement par des grumiers pour sortir une coupe de bois environ tous les 3 ans. Déplacer ce chemin nécessiterait une emprise trop importante en aval et en amont afin d'assurer un accès le plus droit et le plus praticable possible pour des grumiers. La solution serait peut être d'imperméabiliser cette piste.*

- *pour le captage de la Padèle (Gurières)*

*Pour ce captage il n'est absolument pas envisageable d'agrandir le périmètre tel que prévu dans le rapport, en effet ce périmètre englobe la voirie communale qui dessert les villages de Gurières, Montgros et Richardès qui ne peut en aucun cas être déplacé.*

*Il est proposé de conserver le périmètre actuel avec possibilité de rajouter la parcelle E 572.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

#### ➤ Aliénations terrains à Esclauzet

Dans le cadre de la vente de biens sectionnaires d'Esclauzet à M. et Mme BAJOLLE et Mme Denise GILIBERT, M. le Maire informe le Conseil que ces derniers n'ont toujours pas réglé les frais de géomètre et sollicite son avis pour la suite à donner.

*Le Conseil Municipal demande à M. le Maire d'adresser dans un premier temps, un courrier de relance à M. et Mme BAJOLLE et Mme Denise GILIBERT.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

#### ➤ Affaires diverses

- La date de distribution des colis de Noël aux personnes âgées est fixée au jeudi 20 décembre et celle de l'arbre de Noël au samedi 22 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.

Le Maire,  
Robert BOUDON,

Jean-Pierre VAISSADE

Christian LAURAIRE

Monique LOUVRIER

Monique DELFAU

Philippe RAYNAL

Lucien VAISSADE

Michel BOUDON

André BRUNEL

